



Demandez Basket Sarthe Actu !!

Pour ce dernier numéro de l'année 2010, nous vous proposons d'ouvrir l'album photo de nos jeunes licencié(e)s

- remise des ballons à Antarès
- présentation des équipes France à Antarès,

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous donnons rendez-vous en janvier pour un prochain numéro Basket Sarthe Actu.



La Com'

Le mot du président

Les premiers cadeaux de Noël sont arrivés pour nos jeunes licenciés, avec la fête d'Antarès et la distribution des ballons. La joie, les applaudissements et la timidité de ceux présents sur le parquet sont d'agréables souvenirs pour les parents, les accompagnateurs et les élus du Comité.

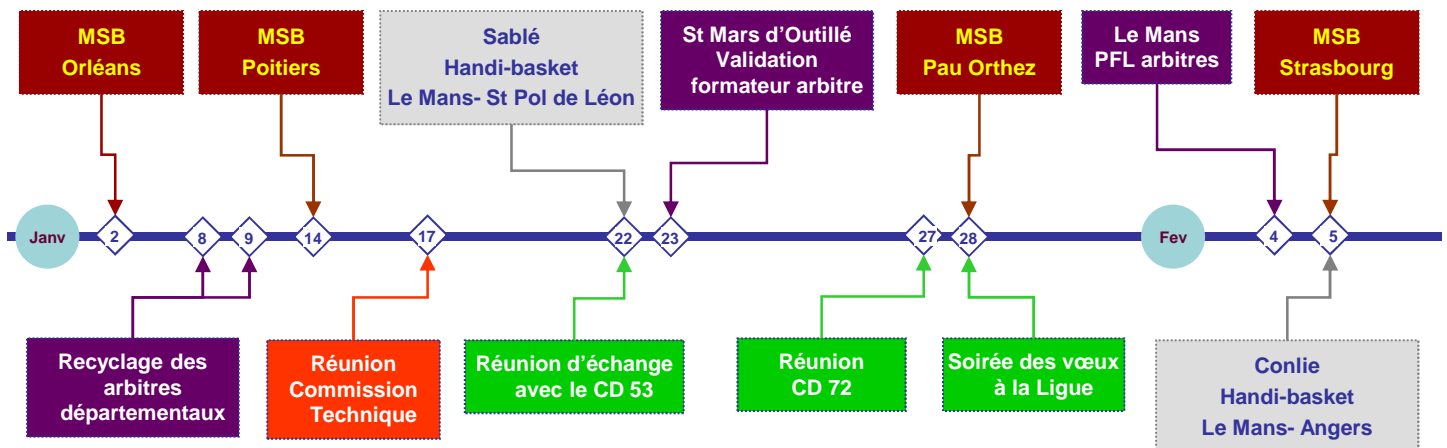
L'évolution de notre sport et de nos structures passe par des échanges forts avec tous les clubs et c'est pourquoi, prochainement, vous recevrez une plaquette présentant les activités des membres de l'association.

En cette période de fête, les élus et les salariés du Comité se joignent à moi, pour vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année, et nous vous donnons rendez-vous dès janvier pour de nouvelles aventures.



G. Dumont

L'agenda 2011



Solidarité avec le Sénégal

L'association DIARAMA a effectué cet été au Sénégal plus particulièrement à Bopp et à l'ASC Pikine ce don d'équipements et de matériels de basket.

Chaque année, la JALT, le GSOS et le CSSG se mobilisent pour collecter des maillots, shorts, chaussures de basket auprès de leur(s) licencié(e)s, pour que des enfants sénégalais puissent pratiquer, eux aussi, leur sport favori avec un équipement digne de ce nom.

Abdou Bal, entraîneur bien connu du basket sarthois est le parrain de cette opération de partage, d'amitié et de soutien aux jeunes sénégalais.

Le Comité soutient cette initiative et invite les Basketteurs et dirigeants à se mobiliser pour une noble cause.

Vous pouvez dès à présent déposer soit au Comité, soit aux clubs pré cités les affaires que vous souhaitez donner. Merci pour eux



La fête d'Antarès



Les 7 et 14 décembre dernier, le Comité de Basket de la Sarthe a invité à Antarès, dans le cadre de l'opération « une licence = 1 ballon » les enfants qui prenaient leur première licence de basket. Ce sont plus de 600 enfants qui ont ainsi assisté au match du MSB contre Kazan puis contre Banvit. Cette grande fête du basket a été organisée en partenariat avec le MSB.

Témoignage

Un grand merci pour l'initiative du CD pour cette remise de ballon version gala.
Merci également à nos accompagnateurs qui ont eu à gérer des mini-supporters un peu remuants.
A bientôt
Isabelle

L'album

photo



Equipes France à Antarès



Le 14 décembre dernier, le Comité de Basket de la Sarthe présentait à Antarès, les équipes jeune France. Lors des quart-temps, les jeunes de la Jalt et de Coulaines ont pu montrer, au nombreux public, leur dextérité à dribbler entre des joueurs factices et leur adresse dans un concours de lancer-francs. Cette grande fête du basket a été organisée en partenariat avec le MSB.

L'album

photo





117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

Mesdames les Présidentes et Messieurs
les Présidents des Ligues Régionales et
des Comités Départementaux.

Paris, le 17 Décembre 2010,

Secrétariat Général
MNS/CP

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le Comité Directeur, lors de sa séance du 11 Décembre 2010 a rappelé la nécessité de respecter et faire respecter par tous les acteurs du Basket français le port d'une tenue sportive durant la pratique du Basketball.

En application du code de jeu FIBA, cette tenue doit être appropriée pour le jeu. Elle doit être constituée d'un ensemble maillot – short (le "tout en un", c'est-à-dire un combi-short est autorisé). Il est rappelé par ailleurs que le couvre-chef n'est pas autorisé.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Marie-Noëlle SERVAGE
Secrétaire Générale

Siret 784 405 862 00052
Code NAF / APE 926 C
N° TVA Intracommunautaire
FR 23 784 405 862
Reconnue d'utilité
publique par décret
du 1^{er} octobre 1971

